

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 14h00,
Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération PRIVAS CENTRE ARDÈCHE, dûment convoqué, s'est réuni salle Les Coirons à Alissas sous la Présidence d'Isabelle MASSEBEUF, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération.

Présents :

Nombre de membres :
en exercice : 70
présents : 51
votants : 68

Date de la convocation :
22 septembre 2022

Mesdames Denise CHOCHILLON, Laetitia SERRE, Doriane LEXTRAIT, Marie-Josée VOLLE, Christine GIGON, Sylvie ANDRÉ-COSTE, Hélène BAPTISTE, Isabelle MASSEBEUF, Victoria BRIELLE, Jeanne VOIRY, Souhila BOUDALI-KHEDIM, Françoise TRESOL, Corine LAFFONT, Ghislaine CHAMBON, Catherine MONDON, Martine FINIELS.

Messieurs Jérôme BERNARD, Éric SEIGNOBOS, Alain SALLIER, Arnaud DE CAMBIAIRE, François GIRAUD, Jean-Pierre JEANNE, Marc-Antoine SANGÈS, Gérard BROSSE, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, Gilbert BOUVIER, Ali-Patrick LOUAHALA, Bernard BROTTES, Éric PAQUERIAUD, Jimmy VERDOT, Gilbert MOULIN, François VEYREINC, Roland SADY, Christophe MONTEUX, Michel VALLA, Roger RINCK, Michel GAMONDES, Sébastien VERNET, Michel CIMAZ, Olivier NAUDOT, Philippe TRAMONI, Philippe DEBOUCHAUD, Gilles DURAND, Francis GIRAUD, Didier TEYSSIER, Frédéric GARAYT, Gilles LÈBRE, Jacques BARBISAN, Philippe GIBAUD, Alain LOUCHE.

Excusés :

Mesdames Karine TAKES (procuration à Éric SEIGNOBOS), Marie-Josée SERRE (procuration à Francis GIRAUD), Sandrine MÉJEAN (procuration à Bernard BROTTES), Géraldine ROUX (procuration à Sylvie ANDRÉ-COSTE), Véronique CHAIZE (procuration à Michel GAMONDES), Mathilde GROBERT (procuration à Roger RINCK), Sandrine PAYSSERAND (procuration à Jean-Pierre JEANNE), Sandrine CHAREYRE (procuration à Souhila BOUDALI-KHEDIM), Clothilde FREUCHET (procuration à Alain LOUCHE).

Messieurs Adrien FÉOUGIER (procuration à Olivier NAUDOT), François ARSAC (procuration à Doriane LEXTRAIT), Jérôme LEBRAT (procuration à Jérôme BERNARD), Christophe VIGNAL (procuration à Hélène BAPTISTE), Hervé ROUVIER (procuration à Michel VALLA), Christian MARNAS (procuration à Victoria BRIELLE), Yann VIVAT (Ali-Patrick LOUAHALA), Olivier CHASTAGNARET (procuration à Martine FINIELS).

Absents : Valérie DUPRÉ, François BLACHE.

Secrétaire de séance : Michel GAMONDES

Délibération n°2022-09-28/183

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (41806) / DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : François VEYREINC

La revente de la centrifugeuse de la station d'épuration industrielle de Le Pouzin à la Société SAUR S.A.S pour un montant de 5 000 € a été actée par décision n°016_22_DP_CAPCA en date du 30 juin 2022. Cette revente se caractérise par la génération d'écritures comptables d'opérations d'ordre budgétaires et réelles dont les crédits tant en recettes qu'en dépenses doivent être prévus au budget.

Les crédits inscrits sur le Budget Assainissement Collectif aux Chapitres 040 et 042 en recettes et dépenses « Opérations d'ordre de transfert entre section » ainsi qu'au chapitre 77 en recettes « Produits

exceptionnels » étant insuffisants pour générer les écritures comptables nécessaires dans le cadre de la cession d'un bien, il convient d'adopter la Décision Modificative N°1 suivante pour abonder ces chapitres,

* * *
* *

Ceci exposé,

- Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49 ;
- Vu la délibération n°2022-04-08/74 du conseil communautaire en date du 08 avril 2022 approuvant le Budget Primitif du Budget Assainissement Collectif ;
- Vu la décision du Président n°016_22_DP_CAPCA en date du 30 juin 2022 ;
- Vu le Contrat de revente de la centrifugeuse de la station d'épuration industrielle de Le Pouzin en date du 19 juillet 2022 ;
- Considérant la nécessité de passer des écritures comptables d'opérations d'ordre budgétaires et réelles pour la cession d'un bien ;
- Considérant que lors de l'établissement du budget 2022, la vente de la centrifugeuse de la station d'épuration industrielle de Le Pouzin n'était pas prévue, les montants budgétés sont insuffisants pour passer les écritures de cession,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 68 pour, 0 contre et 0 abstentions :


- **ADOpte** la décision modificative n°1 relative au Budget Assainissement Collectif telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	85 855,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	85 855,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-075 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	90 855,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	90 855,00 €	0,00 €	0,00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	85 855,00 €	90 855,00 €	0,00 €	5 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	85 855,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	85 855,00 €	0,00 €
R-2154 : Matériel industriel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 855,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 855,00 €
D-2154 : Matériel industriel	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	5 000,00 €	85 855,00 €	90 855,00 €
Total Général		10 000,00 €		10 000,00 €

- **AUTORISE** le Président à signer tout acte affairant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

**Pour le Président, absent,
en application des articles L.2122-17 et L.5211-2
du Code Général des Collectivités Territoriales,
La 1ère Vice-Présidente,
Isabelle MASSEBEUF**



**Le secrétaire de séance,
Michel GAMONDES**



Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 03/10/2022



ID : 007-200038933-20220928-2022_09_28_183-DE

